



Pièges certifiés – Mise en œuvre de l'ANIPSC Liste mise à jour le 21 janvier 2013

Les directeurs de la faune du Canada, autorités compétentes pour la mise en œuvre de l'Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté (ANIPSC), ont approuvé un processus en deux phases visant la mise en œuvre de l'ANIPSC au Canada. La liste suivante explique les deux phases de la réglementation des pièges en fonction de l'espèce : (1) les pièges certifiés devant être réglementés pour des espèces en particulier; (2) les pièges certifiés qui ne sont pas réglementés à l'heure actuelle, pendant l'élaboration de techniques de tests. Les pièges énumérés par leur nom ont tous été certifiés par une autorité compétente canadienne conforme à l'ANIPSC en fonction de l'espèce, par le biais du programme de certifications des pièges canadien qu'administre l'Institut de la fourrure du Canada.



Phase 1. DEPUIS L'AUTOMNE 2007 – Voici les pièges certifiés dont l'utilisation est obligatoire pour le piégeage des espèces suivantes: Consultez votre gouvernement provincial ou territorial afin d'obtenir la réglementation sur l'utilisation de pièges, applicable à votre territoire de piégeage.

PIÈGES MORTELS			
ESPÈCE	PIÈGES CERTIFIÉS DONT L'UTILISATION EST OBLIGATOIRE		
CASTOR	Bélisle Classique 330 Bélisle Super X 280 Bélisle Super X 330 B.M.I. 280 Body Gripper B.M.I. 330 Body Gripper B.M.I. BT 300 Bridger 330 Duke 330	LDL C280 LDL C280 Magnum LDL C330 LDL C330 Magnum Rudy 280 Rudy 330 Sauvageau 1000-11F	Sauvageau 2001-8 Sauvageau 2001-11 Sauvageau 2001-12 Species-Specific 330 Dislocator Half Magnum Species-Specific 440 Dislocator Half Magnum Woodstream Oneida Victor Conibear 280 Woodstream Oneida Victor Conibear 330
PÉKAN	Bélisle Super X 120 Bélisle Super X 160 Bélisle Super X 220 Koro #2 LDL C160 Magnum	LDL C220 Magnum Rudy 120 Magnum Rudy 160 Plus Rudy 220 Plus	Sauvageau 2001-5 Sauvageau 2001-6 Sauvageau 2001-7 Sauvageau 2001-8
MARTRE <i>M. americana</i> <i>M. martes</i> <i>M. zibelina</i>	Bélisle Super X 120 Bélisle Super X 160 B.M.I. 126 Magnum Body Gripper LDL B120 Magnum	Koro #1 Northwoods 155 Rudy 120 Magnum Rudy 160 Plus	Sauvageau C120 Magnum Sauvageau 2001-5 Sauvageau 2001-6 KP120 (Russie)
RATON LAVEUR	Bélisle Classique 220 Bélisle Super X 160 Bélisle Super X 220 Bélisle Super X 280 B.M.I. 160 Body Gripper B.M.I. 220 Body Gripper B.M.I. 280 Body Gripper B.M.I. 280 Magnum Body Gripper Bridger 160	Bridger 220 Duke 160 Duke 220 Koro #2 LDL C160 LDL C220 LDL C220 Magnum LDL C280 Magnum Northwoods 155	Rudy 160 / Rudy 160 Plus Rudy 220 Rudy 220 Plus Sauvageau 2001-6 Sauvageau 2001-7 Sauvageau 2001-8 Species-Specific 220 Dislocator Half Magnum Woodstream Oneida Victor Conibear 160 Woodstream Oneida Victor Conibear 220
RAT MUSQUÉ Sur la terre ferme	Bélisle Super X 110 Bélisle Super X 120 B.M.I. 120 Body Gripper B.M.I. 120 Magnum Body Gripper B.M.I. 126 Magnum Body Gripper Bridger 120 Duke 120	Koro Muskrat LDL B120 Magnum Ouell 411-180 Ouell RM Rudy 110 Rudy 120 Rudy 120 Magnum	Sauvageau 2001-5 Sauvageau C120 Magnum Sauvageau C120 « Reverse Bend » Triple M Woodstream Oneida Victor Conibear 110 Woodstream Oneida Victor Conibear 120
RAT MUSQUÉ Sous l'eau	Tout type de piège à mâchoires (mortel ou à patte) posé dans une installation de submersion, qui exerce une force de serrage sur un rat musqué et qui le maintient sous l'eau.		

PIÈGES À CAPTURE VIVANTE			
ESPÈCE	PIÈGES CERTIFIÉS DONT L'UTILISATION EST OBLIGATOIRE		
LYNX DU CANADA	Lacet Bélisle #6 Oneida Victor #3 Soft Catch muni de 2 ressorts à boudin	Oneida Victor #3 Soft Catch muni de 4 ressorts à boudin Bélisle Sélectif	Oneida Victor #3 muni de mâchoires d'acier non décalées de 8 mm d'épaisseur, de 4 ressorts à boudin et d'une virole d'attache au centre de la barre du châssis

Les modèles de pièges **CERTIFIÉS** reçoivent des lettres d'identification exclusives que les fabricants doivent apposer sur leurs pièges. Les trappeurs ayant acheté ces modèles avant la mise en œuvre de

l'ANIPSC (2007) pourront continuer d'en faire l'utilisation légale, même s'ils ne portent pas cette marque

NOTE : Les ajouts à cette liste sont indiqués en **GRAS**.

Phase 2. ANNÉE D'APPLICATION À DÉTERMINER - Pièges certifiés dont l'utilisation sera obligatoire à l'avenir pour le piégeage des espèces suivantes:

Bien que les pièges énumérés dans la Phase 2 soient certifiés pour les espèces et les catégories de piège suivantes, l'année d'entrée en vigueur de l'obligation de n'utiliser que les pièges certifiés en vertu de l'ANIPSC n'a pas encore été déterminée. Cette date, qui pourrait varier d'une espèce à l'autre, sera connue au moins trois ans d'avance.

D'ici là, les trappeurs peuvent continuer d'utiliser les pièges qui sont présentement permis par la réglementation.

Consultez votre gouvernement provincial ou territorial afin d'obtenir le règlement sur les utilisations de pièges applicables à votre territoire de piégeage.

PIÈGES MORTELS			
ESPÈCE	PIÈGES CERTIFIÉS MAIS DONT L'UTILISATION N'EST PAS ENCORE OBLIGATOIRE		
LOUTRE	Bélisle Super X 220 Bélisle Super X 280 Bélisle Super X 330 LDL C220 LDL C280 Magnum	LDL C220 Magnum Sauvageau 2001-8 Sauvageau 2001-11 Sauvageau 2001-12 Rudy 280	Rudy 280 Rudy 220 Plus Rudy 330 Woodstream Oneida Victor Conibear 220 Woodstream Oneida Victor Conibear 280 Woodstream Oneida Victor Conibear 330
HERMINE	BMI #60 BMI 120 Magnum Body Gripper BMI 126 Magnum Body Gripper Bridger 120 Koro Muskrat Trap Koro Rodent Trap LDL B120 Magnum	Ouell 411-180 Ouell 3-10 Ouell RM Rudy 120 Magnum Sauvageau C120 Magnum Sauvageau C120 Magnum Reverse Bend Bélisle Super X 110	Bélisle Super X 120 Sauvageau 2001-5 Triple M Victor Rat Trap Woodstream Oneida Victor Conibear 110 Woodstream Oneida Victor Conibear 120
LYNX DU CANADA	Woodstream Oneida Victor Conibear 330 Bélisle Super X 280 Bélisle Super X 330 B.M.I. 280 Body Gripper	LDL C280 Magnum B.M.I. 220 Body Gripper B.M.I. 220 Magnum Body Gripper Bridger 220	B.M.I. 280 Magnum Body Gripper Rudy 330 Sauvageau 2001-8

ESPÈCE	PIÈGES À CAPTURE VIVANTE		
COYOTE	PIÈGES CERTIFIÉS MAIS DONT L'UTILISATION N'EST PAS ENCORE OBLIGATOIRE		
	Lacet Bélisle #6	Bélisle Sélectif	Oneida Victor #3 Soft Catch muni de 2 ressorts à boudin
	Oneida Victor N° 3 Soft Catch® muni de 2 ressorts à boudin		
	Oneida Victor N°1.5 Soft Catch® avec 2 ressorts à boudin		
	Oneida Victor N°1.5 Soft Catch® avec 4 ressorts à boudin		
	Bridger #3 avec mâchoires décalées de 5/16 de pouce munies de doubles laminations métalliques rondes (3/16 de pouce par-dessus et 1/4 de po en-dessous), de 4 ressorts à boudin et muni d'une virole d'attache située au centre de la barre du châssis.		
LOUP	Lacet Bélisle #8	Oneida Victor No 3 Soft Catch avec 4 ressorts à boudin, une barre de châssis d'au moins 8mm d'épaisseur et une virole d'attache fixé au centre de cette barre	
LYNX ROUX	Lacet Bélisle #6	Bélisle Sélectif	
	Oneida Victor N°1.5 Soft Catch® avec 4 ressorts à boudin	Oneida Victor N° 1.75 avec 2 ressorts à boudin et équipé de mâchoires décalées et laminées	
	Oneida Victor N° 3 Soft Catch® avec 4 ressorts à boudin	Oneida Victor N° 3 Soft Catch® avec 2 ressorts à boudin	
	Oneida Victor N° 3 avec 2 ressorts à boudin et équipé de mâchoires décalées et laminées		
RATON LAVEUR	Duffer*	Lil' Grizz Get'rz*	Egg Trap*
	*L'usage de ces pièges est réglementé en vertu de la Phase 1 dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de Québec seulement.		

RATON LAVEUR	<u>Cage et boîte piège:</u> Ramconct DURA-POLY Box Trap Havahart Cage Trap 1079 Havahart Cage Trap 1081 Havahart Cage Trap 1085	Tomahawk Cage Trap 108 Tomahwak Cage Trap 108.5 Tomahawk Cage Trap 608 Tomahawk Cage Trap 608.5
-------------------------	---	--